

DEMANDE AIDE AU TEMPS LIBRE

DE 0 A 17 ANS

(nés entre le 1^{er} janvier 2008 et le 30 novembre 2025)

A remplir par l'allocataire :

N° ALLOCATAIRE :	NOM et PRENOM	DM : MO		
ADRESSE Actuelle :				
Je certifie sur l'honneur l'exactitude de cette déclaration et avoir pris connaissance des informations ci-dessous.				
Fait à	Le / /2	2025 <u>S</u>	<u>ignature</u>	
A REMPLIR PAR LA STRUCTURE A L'ENCRE NOIRE				
A compléter et à faire tamponner par la structure qui accueille votre enfant pour une activité de loisirs, sportive ou culturelle.				
Nom de la structure :				
Associative □ Municipale ou collectivité territoriale □ Affilié à une fédération □ Autre □				
Adresse de la structure :				
Certifie que <u>l'enfant</u> (Nom, prénom et date de naissance)				
→ Participe durant l'année 2025 à l'activité suivante :				
→ La famille a réglé la somme de : (déduction faite de toutes autres aides financières : pass'sport, aides régions)				
Correspondant aux frais de (à préciser : licence, cours, adhésion) :				
l'achat d'équipements ou de matériels ne sont pas pris en compte ainsi que l'achat d'animations et d'entrées non encadrées (piscine, cinéma)				
Fait à Le / /	2025	Cachet de la	<u>structure</u>	

Màj 12/2025



Conditions d'attribution de l'Aide au temps libre de 0 à 17 ans :

- Votre enfant est inscrit dans une structure pour pratiquer une activité sportive, culturelle ou de loisirs au cours de l'année allant du 1^{er} janvier au 30 novembre 2025.
- Vous avez réglé les frais d'inscription ; une aide peut vous être attribuée.
- Cette aide d'un montant maximum de 80 € par enfant vous sera versée directement sur votre compte bancaire enregistré dans votre dossier allocataire.

Pour en bénéficier :

- 1. Compléter et signer ce formulaire (un seul exemplaire par enfant)
- 2. Renvoyer ce formulaire à la CAF de l'Ain avant le 30 novembre 2025



- Tout imprimé incomplet vous sera retourné et aucun justificatif ne sera pris en compte
- Le versement de cette aide sera consenti pour la CAF dans le respect du Règlement Intérieur d'Action Sociale et sous réserve des crédits disponibles.
- Si la structure ne dispose pas de tampon, veuillez nous joindre obligatoirement une facture acquittée au nom et prénom de l'enfant

Màj 12/2025

